

AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC

Avis public est donné par la soussignée que les séances du conseil de la MRC de l'Érable se tiendront par visioconférence jusqu'à nouvel ordre, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 et malgré ce qu'indique le calendrier des séances publié. Les séances seront enregistrées et publicisées dès que possible afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049, les citoyens de la MRC sont invités à poser leurs questions adressées au conseil, par courriel, à tout moment avant la tenue d'une séance. Voici la marche à suivre et les consignes à respecter pour poser une question :

- 1. Les nom, prénom et lieu de résidence doivent être clairement indiqués dans le courriel;
- 2. Seules les questions de nature publique sont permises;
- 3. Les questions doivent être transmises au greffier de la MRC à l'adresse suivante : smoffatt-frechette@erable.ca.

Donné à Plessisville, le 16 novembre 2020.

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière